

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 25/11/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	10
Absent	0
Votant par procuration	1
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Michelle DAJON, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX, Monsieur Sébastien MANDEVILLE

Était excusée :

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Délibération n° : D.32/12.2025
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Création d'un Espace de Vie Sociale (EVS)

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 10.12.2025

Délibération n° : D.32/12.2025
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Crédit à l'Espace de Vie Sociale (EVS)

Dans le cadre de sa politique d'action sociale et conformément à sa volonté de renforcer le lien social sur le territoire, le CCAS-Pôle des solidarités s'est engagé dans la création d'un Espace de Vie Social (EVS). Cet équipement de proximité a pour vocation de favoriser les initiatives locales, de soutenir les familles et de développer des actions collectives au service des habitants.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la démarche engagée par le CCAS-Pôle des solidarités en vue de développer un lieu favorisant le lien social, la participation des habitants et la mise en place d'actions collectives,

Vu le dépôt de demande d'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime pour la création et l'animation d'un Espace de Vie Social,

Considérant l'intérêt pour la population de disposer d'un lieu de proximité ouvert à tous,

Considérant les enjeux de lutte contre l'isolement, de soutien à la parentalité, de développement du vivre-ensemble et d'accès à l'information sociale,

Considérant que l'ouverture d'un EVS nécessite l'élaboration d'un projet social définissant les objectifs, les actions et les publics visés,

Considérant que l'obtention de l'agrément conditionnera la mise en œuvre du projet,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver le principe de création et d'ouverture d'un EVS porté par le CCAS-Pôle des solidarités, avec une ouverture envisagée au 1^{er} janvier 2026, sous réserve de l'obtention de l'agrément CAF
- d'autoriser la Présidente du CCAS-Pôle des solidarités ou son représentant, à poursuivre les démarches administratives nécessaires à l'instruction du dossier d'agrément et à la préparation opérationnelle du projet,
- d'inscrire, en prévision, les besoins budgétaires liés au fonctionnement de l'EVS dans le BP 2026, en tenant compte des financements mobilisables auprès de la CAF

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

